

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 17 juillet 2023 à 17 heures

Etaient présents : Michel TALAGRAND, Elyane ESCHALIER, Florine TALAGRAND
Michel MATHIOU, Greta GODAERT, Jocelyn GELLY et Roland HOURS

Pouvoirs : Isabelle ESCHALIER représentée par Elyane ESCHALIER
Monique COUDERC représentée par Florine TALAGRAND

Absent: Christophe GODELET Stéphane VERHEYDEN

Ordre du jour

- 1 _ Décision modificative au budget principal M57
- 2 _ Décision modificative au budget Eau et Assainissement M49
- 3 _ Demande de subvention au département Atout Ruralité Pacte Routier
- 4 _ Echange de terrain entre Mr COUDERC et la Commune de Sablières
- 5 _ Vente de la parcelle AL 457 d'une surface de 69ca à Mme Chantal COUDERC

1 – Décision modificative au budget principal M57

Le maire expose au Conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants, il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder aux réajustement des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	25388.60	
65888	Autres	-26778.63	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1390.03	
Total		0	0

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	25388.60	
2041411	Subv.Cne GFP : Bien obilier, matériel	1636.00	
2041411 (041)	Subv Cne GFP : Bien mobilier, matériel	-1636.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		25388.60
TOTAL		25388.60	25388.60
TOTAL			

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité ce réajustement des comptes

2 - Décision modificative au budget Eau et Assainissement M49

Le maire expose au Conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants, il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes, et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. Amort.Immos incorp. et corporelles	1035.88	
7011	Eau		821.53
706121	Redevance modificative des réseaux		214.35
Total		1035.88	1035.88

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	1035.88	
28156 (040)	Matériel spécifique d'exploitation		1019.41
28158 '040)	Autres matériels, outillage technique		16.47
TOTAL		1035.88	1035.88
TOTAL		2071.76	2071.76

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité ce réajustement des comptes.

3 - Demande de subvention au département Atout Ruralité Pacte Routier

Le maire évoque les différentes voies communales qui ont été goudronnées (Bourget, La Gardette et Montségur Haut) et le coût de ce travail de goudronnage.

Il indique aussi que dans le cadre des dossiers de subvention au Conseil Départemental, il est possible de constituer un dossier d'aide « Atout Ruralité Pacte Routier » portant sur les travaux de goudronnage et de réfection de voirie à hauteur de 40% des sommes engagées et dans la limite de 20 000 € par an et par commune.

Pour financer notre projet de goudronnage établi à la somme de 9678.99 €, le maire expose le financement suivant :

Le Conseil Départemental : 3871, 60 €
Financement de la commune : 5807, 39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le projet et la demande de subvention.

4 - Echange de terrain entre Mr COUDERC et la Commune de Sablières

Mr Clément COUDERC a proposé à la commune un échange de parcelles :

- La parcelle communale AL315 située sous le village
- 2 parcelles AL132 et AL155 situées autour du cimetière et aux abords du parking en cours de construction qui appartiennent à Mr Clément COUDERC

Le maire expose l'intérêt pour la commune de se rendre propriétaire des parcelles de Mr Clément COUDERC qui se situent à proximité du cimetière et du parking en cours de construction.

Après l'échange, les propriétés respectives seront constituées comme suit :

- Propriété de Mr Clément COUDERC : parcelle AL315 d'une surface de 65 ca
- Propriété de la commune :
 - parcelle AL 132 d'une surface de 3 a
 - Parcelle AL 155 d'une surface de 2a et 15 ca

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le conseil approuve et vote à l'unanimité cet échange.

5 - Vente de la parcelle AL 457 d'une surface de 69ca à Mme Chantal COUDERC

Le maire explique que pour procéder à la vente de cette parcelle, il est nécessaire d'effectuer une mise à jour du cadastre communal (parcelle AL203) compte tenu des opérations de sécurité réalisées dans le passé sur la route CD 220 au niveau du village (démolition de la maison présentant du danger...).

Un géomètre expert du Cabinet Géo Siapp a rétabli le parcellaire cadastral, il apparaît ainsi la parcelle AL457 nécessaire à l'opération de vente. L'ensemble des frais pris en charge par Me Chantal COUDERC s'élève à 540€.

Le maire propose de céder cette parcelle AL457 pour 1€ symbolique à Mme Chantal COUDERC et de réaliser l'acte administratif de régularisation.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le conseil approuve et vote à l'unanimité cet échange.

5 - Questions diverses

- 1) Goudronnage des routes communales réalisé sur ... Montségur Haut , La Gardette , Bourget
- 2) La caméra de surveillance fonctionne
- 3) Location salle des fêtes communale sans problème mais avec un coup supplémentaire pour utilisation de la cuisine
- 4) Le débroussaillage est à poursuivre
- 5) Le panneau directionnel de Montségur Haut à besoin d'être remplacé

La séance se termine vers 19h30
Roland HOURS